

DEPARTEMENT DE  
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES  
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE  
DE  
MARTOT

DATE DE CONVOCATION  
12 DECEMBRE 2019  
DATE D'AFFICHAGE  
12 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11

**OBJET :**

- **2019/42**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, D. BLONDEL, S. DELMOTTE, H. GANDOSI, M. GOMMÉ, G. LABIFFE, M. LABIFFE

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : S. STEENSTRUP par M. GOMMÉ

Absents : F. BARBIER, F. COUTEAU, D. LAFFILLÉ, F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT**

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine, il convient de nommer un représentant afin de participer à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), chaque commune devant être représentée par un membre pour participer à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur François CHARLIER.

**2019/43**

**Enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société GEMFI en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de l'arrêté du Préfet de l'Eure en date du 19 novembre 2019 prescrivant une enquête publique du 16 décembre 2019 au 17 janvier 2020 inclus sur le dossier présenté par la Société GEMFI concernant une demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine, que le Maire a fait afficher dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de la Société GEMFI.

**2019/44** **Nomination du coordonnateur communal et de l'agent recenseur et fixation de la rémunération de l'agent recenseur**

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2020 les opérations de recensement qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2020.

A ce titre, il convient de désigner le coordonnateur communal et l'agent recenseur et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération de l'agent recenseur.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Caroline TESSON comme coordonnateur communal de l'enquête de recenseur.

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la candidature de Monsieur Yohann BLONDEL pour effectuer le recensement ; il prendra donc un arrêté nommant l'intéressé « agent recenseur ». Il travaillera en collaboration avec Madame Caroline TESSON, précédemment désignée.

Le Conseil Municipal décide

- De fixer la rémunération de l'agent recenseur à
  - 1.72 € par bulletin individuel rempli.
  - 1.13 € par feuille de logement remplie.

**2019/45** **Ecole : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour voyage scolaire**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les enseignantes de l'école de Martot ont un projet de voyage « classe découverte du patrimoine Normand ».

Ce projet concerne 25 élèves des classes de Madame HIVERT et Madame GOMMÉ. Le coût total de ce voyage s'élève à 3 960 €.

Le Conseil Général peut subventionner ces « classes découverte » à hauteur de 60% du coût du séjour, hors transport, à condition que la commune prenne en charge un mini de 20 % du coût total du voyage, soit 792 €.

Sur demande de Madame HIVERT, directrice de l'école, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 880 €, à la coopérative scolaire afin de permettre à tous les élèves de bénéficier de ce projet éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, au versement de cette subvention exceptionnelle qui sera inscrite au budget primitif 2020.

**2019/46** **SIEGE : remplacement de 19 mâts d'éclairage public rue de la Mairie et rue de Saint Pierre**

**Exposé des motifs**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 6 666.67 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite du montant indiqué ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunication.

#### Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription de la somme au budget de l'exercice au compte 2041582.

### **2019/47 Demande de fonds de concours à la CASE pour travaux d'investissement 2019**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Communauté d'Agglomération Seine-Eure prévoit pour chaque commune et par mandat un fonds de concours permettant de financer des travaux à hauteur de 50 % du reste à charge des communes. A ce jour, il reste à la commune de Martot une enveloppe de 59 903.50 €

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en 2019, la commune a engagé 90 003 € HT de dépenses diverses d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Seine Eure de 45 001.50 € pour ces travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré charge Monsieur le Maire de déposer auprès de la CASE la demande de fonds de concours et de signer tout document se rapportant à ce projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu le procès-verbal du conseil syndical du 30 novembre du SIEGE. Celui-ci présente un budget primitif de 55 559 700 €, dont 20 756 000 € sont dédiés aux dépenses de fonctionnement et 35 803 700 € en investissement.

Il précise que dans les années à venir les projets liés aux énergies renouvelables devraient prendre une place importante dans ce budget. Actuellement, un projet éolien est à l'étude sur le site de Terres de Bord et des études devraient également être lancées sur les communes de Surtauville et Vraiville, à leur demande.

La commune de Martot pourrait voir prochainement aboutir un projet de parc photovoltaïque, 3 communes sont ciblées pour ce projet : Martot, Criquebeuf sur Seine et Andé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la lutte engagée contre le frelon asiatique par la CASE et le département de l'Eure a permis de détruire 241 nids (dont 1 à Martot) cette année.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le Conseil Municipal avait alloué à Alice LECOURT, habitante de Martot, une aide pour un voyage humanitaire, celle-ci a adressé au Conseil un courrier de remerciements et quelques photos de ce voyage qu'elle a trouvé très enrichissant.

Monsieur Jean-Paul COMBES informe les Conseillers qu'un site regroupant les témoignages de différentes personnes sur l'histoire de la Seine est consultable à l'adresse [memoires.seine-eure.fr](http://memoires.seine-eure.fr)

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la fibre optique est en cours de pose sur la commune de Martot, une fois tous les travaux terminés, les opérateurs pourront faire leurs propositions de raccordement.

Monsieur Michel QUENNEVILLE informe le Conseil Municipal que le projet de poser de la vidéosurveillance au bord de l'Eure pour éviter les dépôts sauvages ne va pas pouvoir se faire car les arbres auxquels les systèmes de vidéo devaient être accrochés vont être coupés.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des travaux de curage de l'Eure sont en cours, ils vont remonter jusqu'à Pont de l'Arche. Les travaux au niveau de l'étang de Martot devraient intervenir à l'été 2020.

Madame Marie GOMMÉ demande s'il serait possible que l'allumage de l'éclairage public soit prolongé de quelques minutes le matin afin que les élèves qui viennent à l'école le matin puissent être vus par les automobilistes et traverser en toute sécurité. Le secrétariat va prendre contact avec l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public.

**Quelques dates à retenir :**

Vendredi 20 décembre à 18h : arbre de Noël

Samedi 4 janvier 2020 à 17h30 : vœux du Maire

Samedi 11 janvier 2020 à 11h30 : vernissage de l'exposition de peinture

---

**Prochaines réunions du Conseil Municipal**

**Mardi 4 février 2020 à 18h15**

**Mardi 3 mars 2020 à 18h15**

---